

Rennes, le 18 février 2013

COMPTE RENDU DE LA CAP DU 18 FEVRIER 2013

**MUTATIONS 1^{ER} AVRIL 2013
CONTROLEURS GESTION PUBLIQUE**

En préambule, FO a fait la déclaration dont copie jointe.

FO a aussi répété son opposition à la publication de «projets» de mouvement avant les CAP. Ces publications tendent à transformer les CAP en chambres d'enregistrement et génèrent des problèmes en cas de modification suite à renonciation à mutation ou proposition de modification de mouvement en CAP.

La Direction a relevé les changements programmés pour 2014 dans les règles de mutation, avec en particulier la mise en place de la RAN et le classement de toutes les demandes de mutation par ancienneté administrative des agents, selon la méthode déjà en cours dans la filière fiscale.

La Direction locale s'est engagée à continuer à consulter les CAP pour les changements d'affectation à l'intérieur des services de direction (par exemple de comptabilité vers recouvrement produits divers), même si les nouvelles règles de gestion ne l'imposent pas.

FO a demandé à obtenir pour les prochaines CAP la situation détaillée par service des effectifs de la direction, afin de défendre au mieux les demandes des agents.

Malgré les vacances d'emplois et treize départs en retraite de contrôleurs de la filière Gestion Publique du département entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2013, le mouvement national aboutit à une seule arrivée pour un départ de l'Ille et Vilaine ! !

FO a rappelé le nombre des vacances d'emplois à la TCA (22 dont 14 contrôleurs) et au PIAA (8 dont 6 contrôleurs) qui ne peuvent être comblées par le nombre insuffisant d'arrivées dans le département au 1^{er} avril. Nous avons ajouté que la situation conduit à l'abandon partiel de la mission recouvrement (exemple du recouvrement des amendes à la TCA ou des produits locaux dans nombre de trésoreries) et des contrôles (contrôle sur pièces par exemple).

Au plan infra-départemental, quatre seulement des douze demandes antérieures au 1^{er} janvier 2012, et donc classées par ancienneté de demande, sont satisfaites. FO demande que la Direction Générale tienne ses engagements d'apurer les tableaux de mutation nationaux des agents classés à l'ancienneté de la demande avant la convergence des règles de gestion en 2014.

Cet engagement doit s'appliquer au plan local aux agents ayant acquis des droits au plan infra-départemental.

Sur la cinquantaine de demandes infra-départementales, le tiers est satisfait.

FO a relevé que le nombre important de demandes de mutation est un baromètre de la situation de certains services : 6 au service liaison rémunérations (inquiétude des agents sur l'avenir évoquée dans une audience auprès de la direction), 8 au centre gestion retraites (stress généré par travail « industriel » sur plate forme téléphonique avec interlocuteurs de plus en plus impatients, voire agressifs).

FO s'est abstenu sur le mouvement de mutation : en effet, si certains agents voient leurs demandes satisfaites, d'autres peuvent craindre d'attendre longtemps.

De plus, les services où des départs en retraite ne sont pas remplacés vont être asphyxiés.

Pour toutes questions sur les mutations, tableaux d'avancement et recours en notation, contactez les élus FO aux CAP : Michel PRAVOND et Florence RUIZ, ou la permanence FO (coordonnées ci-dessous)

BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT
FO-DGFIP

NOM-----
GRADE-----

DRFIP 35
Tel 02 99 29 23 26

AFFECTATION-----

Courriel : fo.drifip35@drifip.finances.gouv.fr

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP

Fait à----- le-----

(Signature)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques 35
Permanence syndicale : 02 99 29 23 26
Courriel : fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr
Adresse internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>